

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

A 10 h 00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul VELAY ;

Présents : Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX Michel RIOU et Françoise THYSS.

Absents excusés : Néant.

M. Patrick Brun a été nommé secrétaire.

VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le programme de voirie 2015 comporte trois tranches : Le Massufret, Masméjean et une partie de la chaussée entre Urfruits et l'Aubaret. Il propose que des travaux soient effectués sur les parapets des ponts entre Masméjean et la Vialasse hors programme voirie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux envisagés sur les bâtiments communaux : toitures de la maison du Parc, des logements au dessus de la Mairie et de la salle de bains de l'ancienne Poste. Un contact est pris avec le CBE pour étudier la possibilité d'un financement dans le cadre de la rénovation des logements sociaux, dans une démarche d'économie d'énergie, en remplaçant la chaudière à fioul de la maison dite « du parc », par une chaudière à bois.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte les propositions de remise en état de la Voirie, ainsi que les travaux envisagés sur les bâtiments communaux et décide de charger Monsieur le Maire de l'étude de demande de subventions et des différents dossiers de travaux.

PROPOSITIONS ET ENCADREMENT D'ACTIVITES DE JEUNES BENEVOLES :

Il paraît difficile d'organiser un chantier cette année. Une réflexion est engagée pour prévoir quelque chose pour l'année 2016.

HEURES COMPLEMENTAIRES AGENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner 16 heures complémentaires mensuelles à Monsieur GAUCH Alain, agent communal, afin de poursuivre les travaux de réparation, suite aux intempéries de l'automne 2014, qui ont causé des dégâts importants sur les voies communales, pour le mois d'avril 2015. Cette décision est prise à l'unanimité pour 6 mois, à compter du mois d'avril inclus.

MISE A DIPOSITION D'UN PERSONNEL EN REMPLACEMENT DE MADAME GUIGNIER

Le Maire expose au conseil la nécessité de mettre à disposition Madame Sylvie DE GREEF à raison de 08h00 hebdomadaires effectives réparties comme suit :

- Les jeudis de 12h45 à 16h45
- Les vendredis de 12h45 à 16h45

Le conseil accepte à l'unanimité.

CONTRAT DE RIVIERE TARN-AMONT :

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de reconduire, pour l'année 2015, la convention de partenariat pour l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Tarn-Amont, signée en 2014.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le principe des contrats territoriaux, nouveau mode de partenariat entre le Département et les Communes. Ce programme entre dans la phase « projets », et des fiches spécifiques devront être établies pour chaque projet d'investissement, en se projetant sur les 3 années à venir.

Le Conseil Municipal souhaite inscrire 4 projets, en cohérence avec les diagnostics déjà préparés :

- Entretien de la voirie communale et classement du chemin du Villaret en voirie communale.
- Rénovation du Temple de Saint-Maurice de Ventalon.
- Extension du garage communal et aménagement de ses abords.
- Amélioration du système d'épuration sur le hameau de Masméjean et, éventuellement, du Massufret. Embellissement du hameau de Masméjean, le plus peuplé de la Commune.

BUDGET 2015 :

Le Conseil Municipal analyse les restes à réaliser sur le budget 2014 en préparation à l'étude du Budget prévisionnel 2015, qui sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Une demande de benne à encombrants sera faite au SDEE, comme les années précédentes, à placer à Masméjean.